



Bordeaux, le 20 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evacuation d'un campement illicite à Blanquefort

Le préfet de la Gironde, a accordé le concours de la force publique, en application de la décision de justice du 29 octobre 2015, ordonnant, sur sollicitation du conseil régional, l'évacuation d'un squat situé dans l'ancien lycée agricole de Blanquefort. Le site, propriété du conseil régional, était occupé de manière illégale par 26 personnes d'origine française, albanaise, bulgare et serbe, dont certains défavorablement connus des services de police.

L'opération s'est déroulée ce matin sans incident, en présence des représentants de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), de la direction départementale de la cohésion sociale et de plusieurs interprètes. Les occupants ont pu récupérer leurs affaires personnelles avant de quitter les lieux, les autres biens étant entreposés dans un lieu qui leur sera accessible. Une solution d'hébergement temporaire leur a été proposée.

Le préfet a demandé qu'il soit procédé à un examen précis de la situation des ressortissants étrangers au regard de leurs droits et au terme duquel :

- les personnes éligibles au dispositif d'aide prévu par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) se verront proposer une aide au retour vers leur pays d'origine ;
- les demandeurs d'asile ou les personnes dont le dossier est en cours d'instruction, se verront proposer un hébergement conformément au droit communautaire ;
- les personnes déboutées de leur demande d'asile auront vocation à quitter le territoire français.

Une attention particulière a été portée aux familles ayant des enfants scolarisés.

L'exécution de cette décision de justice permettra au conseil régional de reprendre possession de son bien. A noter que les lieux sont en cours de sécurisation afin d'éviter toute nouvelle occupation illicite.